



La réglementation MIF II (Directive 2014/65/UE du 15/05/2014 / Règlement Délégué 2017/565 du 25/04/2016) impose aux Prestataires de Services d'Investissement de publier annuellement des informations sur l'identité des 5 premiers négociateurs utilisés en termes de volume par nature d'instruments financiers.

Volumes sur l'année 2018

	Proportion du montant d'ordres exécutés (en % du montant total par catégorie d'instruments financiers)	Proportion du nombre d'ordres exécutés (en % du nombre total par catégorie d'instruments financiers)
Actions		
Actions avec 2 000 transactions et plus par jour (Pas de cotation/liquidité 5 et 6)		
SOCIETE DE BOURSE GILBERT DUPONT SNC	94,99 %	94,32 %
PROCAPITAL	2,47 %	3,32 %
DEUTSCHE BANK AG	2,08 %	1,84 %
KBC SECURITIES N.V.	0,45 %	0,52 %
Actions avec 80 à 1 999 transactions par jour (Pas de cotation/liquidité 3 et 4)		
SOCIETE DE BOURSE GILBERT DUPONT SNC	91,48 %	95,35 %
DEUTSCHE BANK AG	3,16 %	1,49 %
KBC SECURITIES N.V.	3,00 %	0,26 %
PROCAPITAL	2,36 %	2,89 %
Actions avec moins de 79 transactions par jour (Pas de cotation/liquidité 1 et 2)		
SOCIETE DE BOURSE GILBERT DUPONT SNC	77,86 %	90,07 %
DEUTSCHE BANK AG	14,53 %	4,64 %
PROCAPITAL	6,16 %	4,30 %
KBC SECURITIES N.V.	1,45 %	0,99 %
Obligations		
SOCIETE DE BOURSE GILBERT DUPONT SNC	69,01 %	91,67 %
SOCIETE GENERALE	30,99 %	8,33 %
Produits indiciaires cotés (ETF, ETN et ETC)		
SOCIETE DE BOURSE GILBERT DUPONT SNC	81,19 %	84,13 %
PROCAPITAL	14,65 %	11,11 %
DEUTSCHE BANK AG	4,16 %	4,76 %